Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Protégé A
une fois rempli

FRP	**GRC PPU 030**
FRP	**GRC PPU 005**

Consentement pour attestation de vérification de casier judiciaire – Autres

Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR)

Pour plus d'information, veuillez consulter le site web de la GRC sur les casiers judiciaires ou écrire à CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca.

Informations sur le demandeur

Prénom	Nom de famille	Date de naissance (aaaa-mm-jj)

Types de demande

Type de demande	Renseignements communiqués sur les produits d'attestation de vérification de casier judiciaire
• **Adoption** Nota : Dans certains cas, les SCICTR envoient les résultats de vérification directement au service de police concerné.	• Renseignements sur la condamnation • Renseignements sur une absolution inconditionnelle ou sous conditions active (valide) • Renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation)
• **Changement de nom** Nota : Vérifiez auprès des autorités de votre province quel type de demande est exigé.	• Si un casier judiciaire existe, votre nouveau nom y sera ajouté.
• **Vérification du casier judiciaire à usage personnel – autre** Nota : Les SCICTR vous envoient directement les résultats (il n'y a pas d'option pour envoyer les résultats à un tiers).	• Renseignements sur la condamnation • Renseignements de dossiers d'adolescents • Accusations en attente • Renseignements sur une absolution inconditionnelle ou sous conditions • Renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation) • Renseignements isolés • Renseignements de non-condamnation
• **Vérification du casier judiciaire à usage personnel – pour casier judiciaire suspendu**	• Renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation)
• **Vérification du casier judiciaire à usage personnel – pour casier judiciaire actif**	• Renseignements sur la condamnation • Renseignements de dossiers d'adolescents • Accusations en attente • Renseignements sur une absolution inconditionnelle ou sous conditions active (valide) • Renseignements de non-condamnation
• **Demande pour suspension du casier**	• Renseignements sur la condamnation • Accusations en attente • Renseignements sur une absolution inconditionnelle ou sous conditions active (valide) • Renseignements de non-condamnation
• **Répertoire national des délinquants sexuels** Nota : Les SCICTR envoient les résultats directement au centre d'enregistrement des délinquants sexuels qui présente la demande.	• Les SCICTR confirment que votre nom et votre date de naissance correspondent à l'information enregistrée dans le Répertoire national des casiers judiciaires
• **Autre**	• Renseignements sur la condamnation • Renseignements sur une absolution inconditionnelle ou sous conditions active (valide)

☐ Je comprends que chaque type de demande divulgue différentes informations sur le casier judiciaire.

Comment vos informations personnelles sont utilisées

Cochez chacune des cases pour indiquer que vous avez lu et compris l'énoncé.

Conséquences possibles

☐ Les résultats d'une attestation de vérification de casier judiciaire peuvent avoir des conséquences sur vous personnellement, ce qui pourrait comprendre la perte de possibilités d'emploi et le refus de votre changement de nom.

Consentement pour attestation de vérification de casier judiciaire – Autres

Protégé A une fois rempli

Services canadiens d'identification criminelle en temps réel (SCICTR)

Utilisation des renseignements personnels

- ☐ Vos renseignements personnels seront utilisés par des gouvernements et administrations du Canada, des entreprises privées et d'autres organismes autorisés par vous aux fins de filtrage de sécurité et de vérification de fiabilité.
- ☐ Si vous êtes une personne d'intérêt ou si vous faites l'objet d'une enquête criminelle, vos renseignements personnels pourraient être communiqués à l'organisme chargé de l'enquête.
- ☐ Les fichiers de renseignements personnels (FRP) GRC PPU 030 et GRC PPU 005 contiennent de l'information détaillée sur la façon dont la GRC recueille, utilise, communique, conserve et retire les renseignements fournis pour des demandes d'attestation de vérification de casier judiciaire. Ces fichiers contiennent également d'autres renseignements non liés à des demandes civiles.
- ☐ Vous consentez à ce que les SCICTR mettent à jour votre casier judiciaire (si vous en avez un) en y ajoutant tout nouveau nom fourni dans votre demande d'attestation de vérification de casier judiciaire.
- ☐ Vous consentez à ce que les SCICTR informent le service de police concerné de tout nouveau renseignement fourni dans votre demande d'attestation de vérification de casier judiciaire (p. ex. nouveau nom, nouvelle adresse).
- ☐ Vos renseignements personnels font l'objet de recherches et sont communiqués conformément aux lois et politiques canadiennes, y compris la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur le casier judiciaire*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et la *Directive ministérielle concernant la divulgation de renseignements sur les antécédents judiciaires par la Gendarmerie royale du Canada*. Dans certains cas, les renseignements personnels peuvent être communiqués sans votre consentement conformément au paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De plus, la politique de *Divulgation de renseignements sur les antécédents judiciaires* des SCICTR régit l'utilisation du système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) par les services de police qui effectuent des vérifications de casier judiciaire.
- ☐ Les renseignements personnels que vous fournissez dans votre demande d'attestation de vérification de casier judiciaire sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la correction de vos renseignements personnels. Pour demander l'accès ou une modification à vos renseignements personnels, communiquez avec la Sous-direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la GRC par courriel à atipb@rcmp-grc.gc.ca ou par téléphone au 1-855-629-5877 ou au 613-843-6800.
- ☐ Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de manière inappropriée. Vous pouvez signaler un problème avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Renseignements de non-condamnation

- ☐ Si vous avez fait l'objet d'une accusation puis d'une condamnation pour un crime, il est fort probable que vous ayez un casier judiciaire dans le Répertoire national des casiers judiciaires des SCICTR ou dans les bases de données du service de police local. Si vous avez fait l'objet d'une accusation qui n'a pas donné lieu à une condamnation, des renseignements de non-condamnation vous concernant pourraient figurer dans le Répertoire national des casiers judiciaires des SCICTR ou dans les bases de données du service de police local.

Renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation)

- ☐ Les SCICTR doivent obtenir l'approbation du ministre de la Sécurité publique pour la communication de renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation).

Destruction des empreintes digitales

- ☐ Les SCICTR ne sont pas autorisés à conserver les empreintes digitales que vous avez fournies pour cette demande. Les SCICTR détruisent les empreintes digitales après le traitement de la demande; celles-ci ne seront plus utilisées et ne seront pas ajoutées aux systèmes de la GRC.

Communication des résultats

- ☐ Pour chaque demande, les SCICTR livrent un produit au moyen d'une seule méthode.
- ☐ Les délais de traitement des demandes varient de 3 à 120 jours ouvrables, en fonction de certains facteurs : si une intervention manuelle est requise, s'il y a une correspondance avec un casier judiciaire et si les SCICTR doivent clarifier certaines parties de la demande auprès de l'organisme qui présente celle-ci.
- ☐ Dans certains cas, vous pouvez autoriser les SCICTR à faire parvenir les résultats à un tiers (p. ex. un organisme, un avocat, un ami). Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire de consentement de communication de renseignements à un tiers. Toutefois, si vous décidez de procéder ainsi, les SCICTR ne vous enverront pas de copie de vos résultats.
- ☐ À moins d'indication contraire, vous pouvez choisir de recevoir votre attestation de vérification de casier judiciaire par la poste (Postes Canada). Il y a certains risques lorsqu'on a recours aux services postaux, y compris les suivants :
  - Risques liés à la protection des renseignements personnels.
  - Les SCICTR ne sont pas responsables de la perte d'information attribuable à des défaillances techniques, à une manipulation inadéquate, à des dommages ou à un retard dans la livraison des résultats par Postes Canada, ou si une adresse de retour invalide ou incorrecte a été fournie.
  - Aucun service de livraison accélérée n'est disponible.

Votre consentement

Veuillez lire attentivement chaque énoncé et cocher la case correspondante afin d'indiquer que vous y consentez.

- ☐ J'autorise les SCICTR à utiliser les renseignements figurant sur ma demande d'attestation de vérification de casier judiciaire pour effectuer des recherches dans le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et dans le Répertoire national des casiers judiciaires, conformément aux lois fédérales et aux politiques de la GRC.
- ☐ J'autorise les SCICTR à solliciter l'approbation du ministre de la Sécurité publique pour la communication de renseignements sur une condamnation criminelle suspendue (réhabilitation), conformément à la *Loi sur le casier judiciaire*.
- ☐ Je consens à ce que les SCICTR communiquent les condamnations au criminel et, là où il est permis de le faire, les accusations devant les tribunaux dont j'ai fait ou je fais l'objet, les verdicts ou déclarations de culpabilité et les renseignements de non-condamnation dans le Répertoire national des casiers judiciaires et toute autre information au sujet de mes antécédents criminels qui est accessible dans le système du CIPC.
- ☐ Je comprends que je peux communiquer avec les SCICTR à l'adresse CCRTIS-SCICTR@rcmp-grc.gc.ca si je souhaite retirer mon consentement, mais que selon l'état de ma demande d'attestation de vérification de casier judiciaire, il se peut que je ne puisse pas retirer mon consentement.

Consentement pour attestation de vérification de casier judiciaire – Autres

Protégé A une fois rempli

Services canadiens d’identification criminelle en temps réel (SCICTR)

☐	Je comprends que si je ne donne pas mon consentement, on ne pourra pas donner suite à ma demande, et aucune attestation de vérification de casier judiciaire ne me sera fournie.
☐	J’ai lu et compris le contenu du présent document et je reconnais qu’à ma connaissance, les renseignements que j’y ai fournis ainsi que toute documentation à l’appui du formulaire de consentement sont exacts.

Signature du demandeur

Prénom	Nom de famille	Date de naissance (aaaa-mm-jj)
Signature		Date (aaaa-mm-jj)